

DÉPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT DE CASTRES  Parc Georges Spénale 81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE Tél : 05.63.40.22.00 Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 septembre 2025 Délibération n° DL-250929-088 Objet : Rapport annuel d'activités 2024 Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM)
Date de la convocation : 23 septembre 2025 Conseillers en exercice : 29 Présents : 18 Procurations : 7 Votants : 25 Prend acte	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire. Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints – et Mme Andrée GINOUX, MM. Alain OURLIAC et Christian JOUVE, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Pierre CABARET, Nicolas BÉLY, Benoît ALBAGNAC et Cédric PALLUEL, Mme Muriel PHILIPPE, M. Christian RIGAL et M. Maxime LACOSTE. Excusés : Mme Nathalie MARCHAND (procuration à M. Laurent SAADI), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à M. Cédric PALLUEL), Mme Laurence SÉNÉGAS, (procuration à Mme Laurence BLANC), Mme Bernadette MARC (procuration à Mme Andrée GINOUX), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), Mme Nadia OULD AMER (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), M. Julien LASSALLE, M. Stéphane FILLION (procuration à M. Maxime LACOSTE). Absents : Mme Isabelle MANTEAU, M. Sébastien BROS et Mme Valérie BEAUD. Secrétaire de séance : M. Stéphane BERGONNIER

À la demande de M. le Maire, M. Nicolas BELY, Conseiller municipal, informe l'Assemblée qu'en application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, le rapport annuel d'activité 2024, établi par le SMICTOM de la région de Lavarut auquel adhère la Commune doit être présenté au Conseil Municipal.

Le SMICTOM a assuré en 2024 la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour 38 402 habitants répartis sur 24 communes. L'année a été marquée par une poursuite de la réduction des ordures ménagères résiduelles, avec une production de 191 kg/habitant, soit une baisse de 41,6 % par rapport à 2010. Cette tendance s'inscrit dans les objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).

Les performances de tri restent élevées avec 101 kg/habitant d'emballages collectés, soit environ 15 % de plus que la moyenne régionale. Le taux de refus de tri s'élève à 11,8 %. Les déchetteries ont vu une augmentation des apports en déchets verts (+36 %), liée à des conditions météorologiques favorables et à l'arrêt du broyage communal. La collecte des biodéchets auprès des professionnels continue de progresser (114 tonnes collectées), tout comme celle des déchets dangereux (+9 %).

Sur le plan économique, le coût moyen du service s'élève à 161 € par habitant, dont 103 € sont financés par l'usager via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, un montant inférieur à la moyenne régionale (155 €). Les autres recettes proviennent de redevances spécifiques, de soutiens d'éco-organismes et de la valorisation des déchets.

Enfin, les actions de prévention (promotion du compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, prêt de vaisselle réutilisable) ont contribué à limiter la production globale de déchets, maintenue à 507 kg/habitant/an, respectant les seuils fixés par la réglementation nationale.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
- Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte ;
- Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;
- Vu le rapport annuel d'activités 2024 qui lui a été remis ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Urbanisme / Cadre de vie / Transition énergétique / Commerces / Artisanat » du 17 septembre 2025 ;
- Considérant l'obligation réglementaire de présentation annuelle à l'Assemblée ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ,

- De prendre acte du rapport annuel d'activité 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets géré par le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la région de Lavaur (Le Village – 81500 BELCASTEL).
- De charger M. le Maire de tenir ledit rapport à la disposition du public.
- De demander à M. le Maire d'adresser un exemplaire dudit rapport pour information à M. le Sous-Préfet de Castres (Tarn).

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,

Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance,

Stéphane BERGONNIER

Délai et recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Parc Georges Spénale - 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe
Tél. : 05.63.40.22.00 - Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

Rapport Annuel

2024

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets

REDUCTION DE L'ENFOUISSEMENT ET EFFORTS DE PREVENTION

Un territoire de plus de 500 km²
et 24 communes.



38 402 habitants desservis en 2024 soit une croissance de 0,7 % par rapport à 2023.
24 communes adhérentes au travers de 3 intercommunalités.

PRODUCTION D'ORDURES
RÉSIDUELLES



PRODUCTION DE VERRE



PRODUCTION EMBALLAGES



PRODUCTION EN DECHETTERIE

En 2024 les déchetteries accélèrent le tri !



En 2024, nous avons déployé la REP (responsabilité élargie au producteur) des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) dans nos deux déchetteries. Cette filière, désormais obligatoire, vise à améliorer la gestion des déchets du bâtiment en favorisant leur collecte, leur tri et leur recyclage. Notre engagement s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, contribuant à réduire l'impact environnemental et à valoriser les ressources issues de la construction pour les ménages.

RÉDUCTION DE L'ENFOUISSEMENT

44% de moins de déchets enfouis par habitant entre 2024 et 2010.

PREVENTION DES DECHETS

12,5 % de moins de déchets produits sur le territoire par rapport à 2010.

TAUX DE VALORISATION

53,5% des déchets gérés ont été valorisés en 2024.

REFUS DE TRI

11,8% des emballages déposés dans les bacs ou colonnes de tri sont des erreurs.

Les collectes

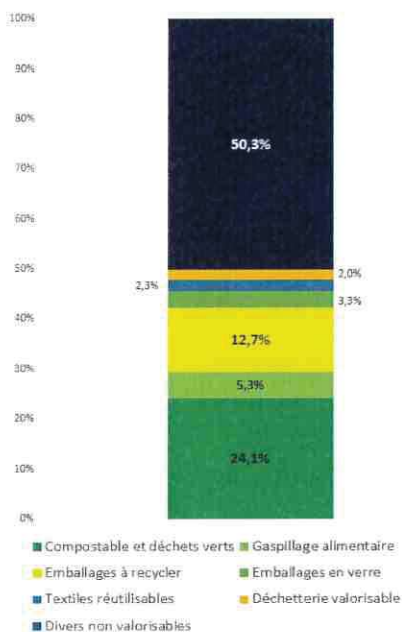
ORDURES RÉSIDUELLES, EMBALLAGES, VERRE, BIODECHETS...



Le SMICTOM assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés auprès de 38 402 habitants en 2024. L'ensemble des services de collecte est exécuté par la société COVED par le biais d'une Délégation de Service Public.

DES SERVICES DE COLLECTE ADAPTÉS AU TERRITOIRE

La composition de notre poubelle



Source MODECOM SMICTOM 2024

Un peu de vocabulaire...

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles. Il s'agit des déchets qui seront enfouis, ceux qui ne peuvent pas être triés ou compostés.



Biodéchets : ce sont les restes de repas et plus largement tous les déchets putrescibles, la fraction fermentescible.



Emballages ménagers : il s'agit de tous les emballages qui sont mis au bac de tri afin d'être recyclés



Le schéma d'organisation des collectes





La collecte des emballages

CARTONS - JOURNAUX - PAPIERS - PLASTIQUES - METAUX

L'année 2024 est la seconde année pleine de mise en place du tri de tous les plastiques et les performances ont été, une nouvelle fois, au rendez-vous.



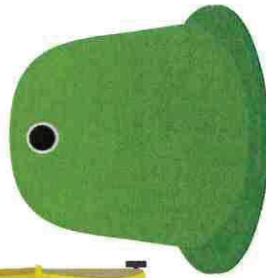
DES PERFORMANCES TOUJOURS TRÈS ÉLEVÉES

TRI

Loin des moyennes régionales !

Avec plus de 100 kg d'emballages par habitant en 2024 notre syndicat possède des performances parmi les meilleures d'Occitanie. La moyenne régionale étant de 88 kg par habitant (source Ordeco) nous trions donc 15 % de plus sur le territoire. Le tri des emballages est ancré dans nos communes car en place depuis 1997, soit près

de 30 ans ! Les usagers ont très vite et bien assimilé la mise en place du tri de tous les plastiques en 2023 et que ce soit sur la quantité ou la qualité (refus limité à moins de 12%) les performances sont excellentes.



?

Le saviez-vous ?



Une fois collectés les emballages ménagers du SMICTOM sont transférés jusqu'au centre de tri de Labruguière (Tribly).



Le verre se trie depuis 1974 et aujourd'hui 88% des emballages en verre sont recyclés !



1 tonne de plastique recyclée c'est 2 tonnes de CO2 en moins dans l'atmosphère et 8500 KWh d'énergie économisés.

1348

tonnes d'emballages en verre collectés en 2024 soit 1% de moins que l'an passé.

11,8%

c'est le taux de refus c'est à dire d'emballages dans le tri des emballages.

2584

tonnes d'emballages ménagers collectés en 2024.

101

kg/habitant c'est la performance de collecte des emballages en 2024.



La collecte des ordures résiduelles

LES DÉCHETS QUE L'ON NE PEUT PAS VALORISER POUR LE MOMENT...

Une année 2024 marquée par la poursuite de la baisse des déchets résiduels.

2024, UNE PRODUCTION QUI CONTINUE DE BAISSER

OME

Ordures ménagères, la baisse se poursuit

Depuis 2010, les tonnages collectés et destinés à l'enfouissement ont diminué de plus de 800 tonnes. Sous l'effet de nos actions de prévention et grâce au développement de nouvelles filières de valorisation, de moins en moins de déchets sont enfouis. Avec 191 kg de déchets

enfouis par habitant en 2024 nous sommes bien en dessous des 264 kg de la moyenne régionale (-28%).

Evolution de la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites par chaque habitant (en kg/an)



?

Le saviez-vous ?

Le site des Bruguères est autorisé à accueillir 60 000 tonnes de déchets par an.

La loi LITECV* oblige à diminuer les tonnages enfouis de 50 % d'ici fin 2025...

En 20 ans, le poids moyen de la poubelle résiduelle a baissé de plus de 30 %. Grâce au tri et au compostage...

*LITECV : loi sur la transition énergétique pour une croissance verte.



7323

tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées en 2024 et envoyées aux Bruguères.

191

kg par habitant c'est la production 2024 d'ordures ménagères résiduelles envoyées aux Bruguères.

- 1,5%

c'est la baisse de production d'ordures ménagères par habitant entre 2022 et 2024.



La collecte des biodéchets

LES DÉCHETS FERMENTESCIIBLES DES MOYENS ET GROS PRODUCTEURS

La collecte des biodéchets a connu une belle progression en 2023.

UNE COLLECTE EN BELLE PROGRESSION

 La barre des 100 tonnes collectées sur l'année est dépassée !

Pour la première fois depuis le lancement des collectes en 2019 nous avons pu collecter plus de 100 tonnes après de nos gros producteurs. Très exactement 114 tonnes qui ont permis de produire du méthane et de fabriquer un amendement organique de qualité. Un vrai



 Le saviez-vous ?

Grâce aux biodéchets, on peut fabriquer du gaz. 1 kg de biodéchets peut produire 100 litres de biogaz soit 0,6 kWh d'énergie.



Chacun peut valoriser ses biodéchets à la maison, dans sa ville ou son village grâce à un composteur individuel ou collectif (lisez sur notre site Internet)



En France, le tiers de la production agroalimentaire termine à la poubelle... Alors STOP au gaspillage !



114
tonnes de biodéchets collectées en 2023.

52
c'est le nombre de producteurs qui ont utilisé le service de collecte des biodéchets.

45 %
c'est la proportion de biodéchets par rapport à l'ensemble des déchets collectés.

450
tonnes c'est le volume de biodéchets collectés par nos producteurs partenaires.



Les déchetteries

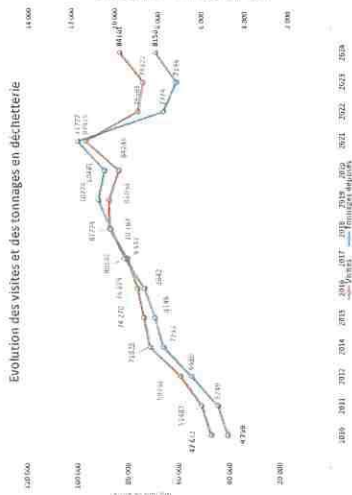
ENCOMBRANTS, DÉCHETS VERTS, MOBIILIER, GRAVATS, MÉTAUX, ETC.

Le SMICTOM gère en régie directe deux déchetteries qui desservent parfaitement tout son territoire. L'une est située sur la commune de Lavar (route Pierre Fabre) et l'autre dans la plaine de la Viguerie à Saint Sulpice la Pointe. Sur 2024, les visites ont continué de diminuer (-2,8%) et les tonnages également.

LES DÉCHETS VERTS FONT REMONTER LES CHIFFRES...

 Des visites en hausse de 12,4 %

Pour la première fois depuis la mise en place du nouveau règlement de collecte, les tonnages et les visites sont à la hausse. L'analyse plus fine des chiffres permet de voir que ce sont les déchets verts, et eux seuls, qui sont responsables de ces augmentations. Une année 2024 très humide avec une forte pluviométrie associée à des périodes de douceur et la pousse des gazons et des haies a été optimale ! L'arrêt des opérations de broyage en commune explique aussi ce rebond.



95 %
des visiteurs ramènent moins de 20 fois par an en déchetterie.

212
kg par habitant, c'est la quantité de déchets apportés en déchetterie en 2024.

7
visites en moyenne par foyer en 2024. La quota maximum autorisé est de 30 visites.

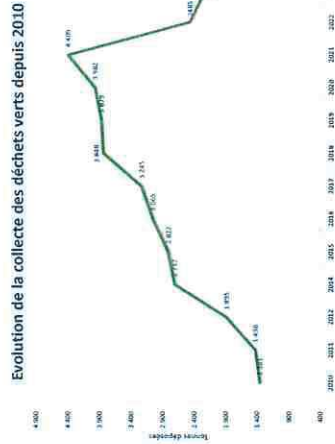
DES TONNAGES TOUJOURS EN BAISSE

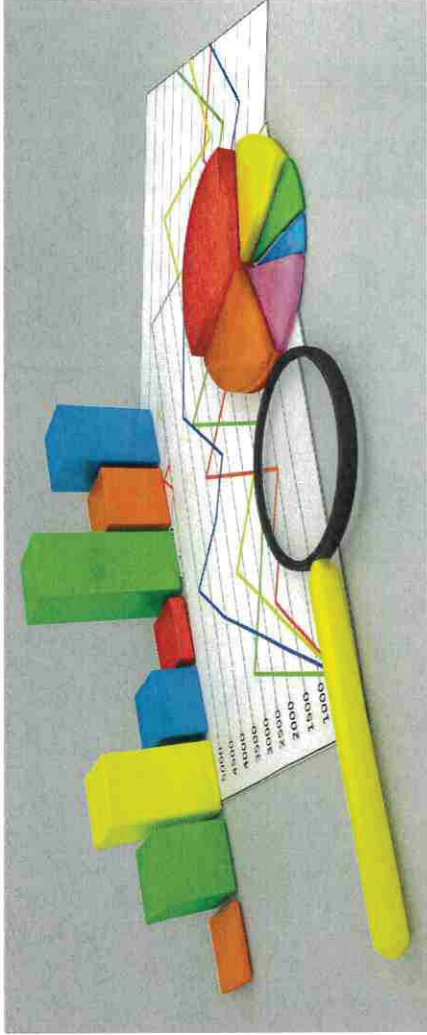
Nature et tonnage des encombrants collectés en déchetteries au cours de l'année 2024

	Gravats	Tout-venant	Déchets verts	Ferrailles	Bois	Mobilier	TOTAL encombrants collectés
	1 404	1 270	3 036	363	587	885	8 112

 Déchets verts à la hausse

Avec 800 tonnes déposées en déchetteries par rapport à 2023, les déchets verts connaissent une progression de 36% sur l'année. Nous restons bien en deca des tonnages records de 2020 et 2021 mais le rebond est net. L'année pluvieuse et l'arrêt des opérations de broyage peut expliquer cela mais il faudra être vigilant dans les mois à venir sur ce flux.





Les déchets dangereux

TOUTS LES PRODUITS DANGEREUX QUE L'ON TROUVE À LA MAISON...

Les déchets dangereux sont ceux qui présentent un risque pour la santé ou l'environnement c'est pourquoi ils nécessitent un traitement adapté.

DES TONNAGES EN HAUSSE ET DES COÛTS EN BAISSE...

Des tonnages toujours en hausse

L'année 2024 aura vu les tonnages de produits dangereux collectés poursuivre leur hausse. Ce sont les peintures usagées et les batteries qui ont le plus progressé. Il faut se réjouir de ces collectes car peut-être qu' auparavant ces déchets terminaient dans la poubelle traditionnelle ? Le traitement de ces déchets peut coûter très cher mais comme la grande ma-

jorité (85%) étaient des produits soutenus par la filière dédiée ECODDS, ils n'ont pas été facturés au syndicat (les usagers payent une écotaxe à l'achat qui finance l'élimination).



Le saviez-vous ?

1 milliard de piles sont vendues chaque année en France ! C'est trop et il faudrait opter pour des rechargeables !

Grâce à l'huile végétale usagée on fabrique des savons !

La plupart des produits dangereux collectés en déchetterie sont incinérés pour les valoriser énergétiquement.



Synthèse chiffrée...

RAPPEL DES BILANS CHIFFRÉS ET COMPARATIF AUX DONNÉES NATIONALES ET RÉGIONALES

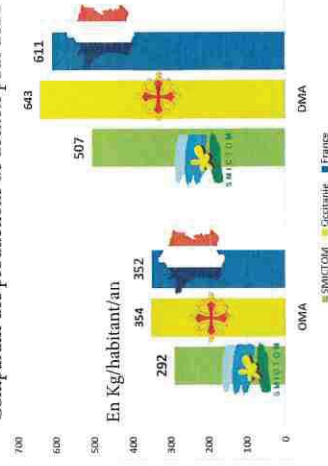
LA BAISSE DES TONNAGES SE POURSUIT

Un peu de vocabulaire...

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Il s'agit de l'ensemble des déchets gérés par la collectivité, OMA + déchets des déchetteries.



Comparatif des productions de déchets pour 2024



Ordures ménagères et assimilées DMA
Déchets ménagers et assimilés DMA

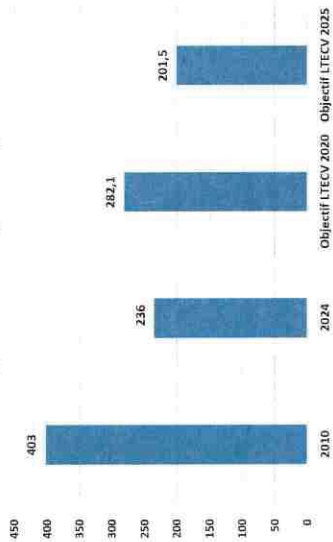
Les traitements

ORDURES RÉSIDUELLES, EMBALLAGES, DÉCHETS VERTS

Le SMICTOM est propriétaire de son outil de traitement des ordures ménagères, le centre d'enfouissement des Brugues à Lavaur. L'exploitation du site a été déléguée jusqu'en 2019 à la société COVED par le biais d'une Délégation de Service Public signée en octobre 2019. Ce centre reçoit, outre nos déchets, des apports gérés par notre délégataire. Pour le traitement des autres catégories de déchets, nous faisons appel à des unités extérieures.

Ordures résiduelles, les objectifs de réduction en ligne de mire !

Tonnages enfouis en Kg/habitant/an



La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte a posé des objectifs très ambitieux de réduction des déchets enfouis. Le référentiel de base est l'année 2010 et la baisse doit être de 30 % en 2020 et de 50 % en 2025. A fin 2024, nous en sommes à 42% de réduction et on peut envisager d'atteindre l'objectif des -50% dans les années à venir. On peut estimer le détournement annuel à plus de 7000 tonnes de déchets qui ne sont désormais plus enfouis !

Les emballages ménagers

DONNER UNE SECONDE VIE AUX DÉCHETS

Plus de 3 300 tonnes recyclées !

En 2024, la collecte sélective a permis de collecter et recycler 3 300 tonnes de déchets sur l'ensemble du territoire, confirmant l'engagement des habitants en faveur du tri. Le taux de refus de tri est resté faible, à 11,8 %, signe d'un tri globalement bien réalisé. Parmi les matières collectées, on note 335 tonnes de plastique, valorisées en nouvelles matières premières, et 1 348 tonnes de verre, entièrement recyclées.

Le saviez-vous ?

Le plus grand centre de tri de France se trouve à côté de Lyon. Il est capable de trier 60 000 tonnes d'emballages par an.

La verrerie ouvrière d'Albi est un site historique et ses ouvriers l'ont reprise en 1895...

293 tonnes de journaux/magazines

141 tonnes de métaux

1 348 tonnes de pots et bouteilles en verre

1 204 tonnes de cartons et cartonnettes

335 tonnes d'emballages en plastique

11,8 %

C'est le pourcentage global de refus de tri, c'est à dire l'écart entre ce que nous collectons et ce que nous devons collecter.

28 000

tonnes sont triées chaque année dans les centres de tri. C'est à dire l'écart entre ce que nous collectons et ce que nous devons collecter.

L'enfouissement

LES DÉCHETS QUI N'ONT PAS DE VOIE DE VALORISATION DOIVENT ÊTRE ENFOUIS

Le SMICTOM est propriétaire de son centre d'enfouissement qui est l'un des plus modernes de la région Occitanie et qui a toujours su être en avance sur la réglementation.

RÉDUIRE AU MAXIMUM...

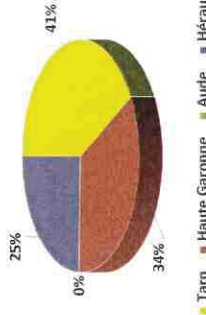
L'enfouissement du SMICTOM en détail...

Origine déchets	Tonnage enfoui en 2024	Déchets enfouis en Kg par habitant en 2024	% de l'enfouissement	Tonnage 2010	Evolution N / 2010	Déchets enfouis en Kg par habitant en 2010	Evolution N / 2010
Ordures Ménagères	7 323	191	81%	8 134	-10%	257	-26%
Rejets de tri	459	12	5%	182	152%	6	108%
Déchetteries et ECB	1 274	33	14%	1 889	-33%	60	-44%
Déchets municipaux	-	0	0%	1 015	-100%	32	-100%
Clients Pros SMICTOM	-	0	0%	1 551	-100%	49	-100%
Total	9 056	236		12 770	-29%	403	-41,6%

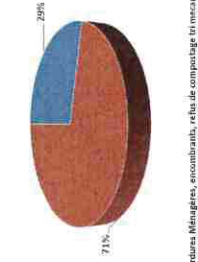
Le syndicat enfouit aux Brugues les ordures résiduelles collectées à domicile mais aussi le tout-venant de déchetterie, c'est à dire les déchets qui n'ont pas encore de filière de valorisation. Les communes du syndicat y déposent également des déchets (principalement Lavaur et Saint Sulpice). Enfin, des entreprises locales sont également autorisées à y déposer leurs déchets d'activité qui ne sont pas valo-

risables. Sur ce dernier point, il faut être très strict car la loi interdit tout dépôt de produit qui aurait une solution de valorisation. Aussi, les cartons, palettes ne doivent pas être déposés sur le site au risque, en cas de contrôle des services de l'Etat, de se voir dresser une procès verbal...

Origine géographique des apports en 2024



Nature des déchets enfouis en 2024



Ordures Ménagères, encombrants, et flu de compostage tri mécanisé
Déchets industriels finaux, refus de tri

6 079 000

de kWh produits en 2024 par le moyen qui valorise le méthane produit par la décomposition des déchets.

41,6 %

C'est la réduction de déchets enfouis entre 2010 et 2024.



Le compostage et la méthanisation

LES DÉCHETS VERTS COLLECTÉS EN DÉCHÉTERRIE ET LES BIODÉCHETS

La totalité des déchets verts collectés dans nos déchetteries sont compostés et les biodéchets des professionnels du territoire sont méthanisés.

PIONNIERS POUR LES BIODÉCHETS

Une collecte pour les pros

Les biodéchets collectés auprès des moyens et gros producteurs du territoire sont ensuite transférés vers l'usine de méthanisation Cler Verts de Bélesta en Lauragais dans le 31. Ces déchets seront méthanisés, c'est-à-dire dégradés par des bactéries dans un environnement sans oxygène. Cette opération produira du méthane qui permettra de produire de l'énergie. Le résidu solide sera lui aussi valorisable en agriculture. On estime qu'un kg de biodéchets produira 100 litres de biogaz qui lui-même permettra de produire 0,6 KWh d'énergie.

Le saviez-vous ?

Lors du compostage les déchets perdent les deux tiers de leur poids.

Les bactéries qui "compostent" les déchets sont dites aérobies car elles ont besoin d'oxygène (c'est pour cela qu'il faut brasser son composteur).

En moyenne, un repas pris en restauration collective génère 140 grammes de déchets !



135

tonnes de compost sont redistribuées chaque année dans les déchetteries

10 000

tonnes de déchets verts peuvent être compostées chaque année à Saint-Julien

112

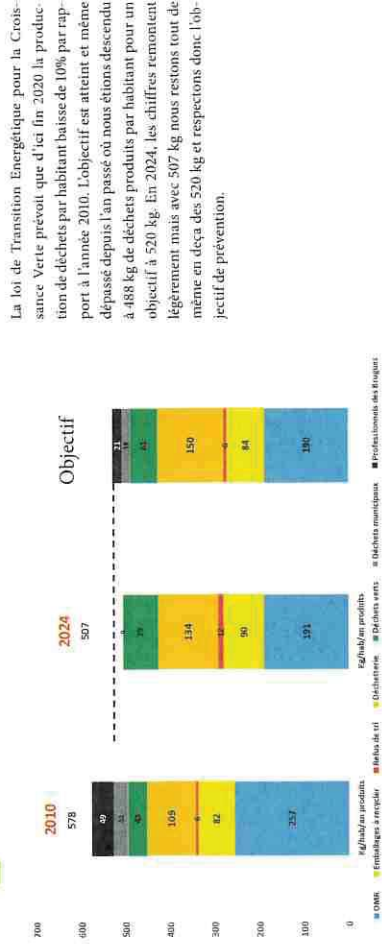
tonnes de biodéchets sont collectées en 2024 auprès des moyens et gros producteurs

La prévention

MOINS JETER POUR PROTÉGER LA PLANÈTE

Le SMICTOM est engagé depuis 2007 dans des actions fortes de prévention visant à réduire les quantités de déchets produites par ses usagers.

Objectifs de la LITEV, point d'étape...



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

PROMOTION DU COMPOSTAGE

INDIVIDUEL

32% c'est la proportion de locaux équipés de composteurs individuels distribués par le syndicat.

8300 c'est le nombre de composteurs distribués par le syndicat depuis 2007.

PARTAGÉ

8 sites de compostage collectif (collèges, lycées, entreprises, villages, etc.)

9 sites de compostage en établissement

EN RESTAURATION SCOLAIRE

64 grammes par repas, c'est la moyenne du gaspillage alimentaire dans les écoles départementales engagées dans la lutte contre le gaspillage.

A LA MAISON

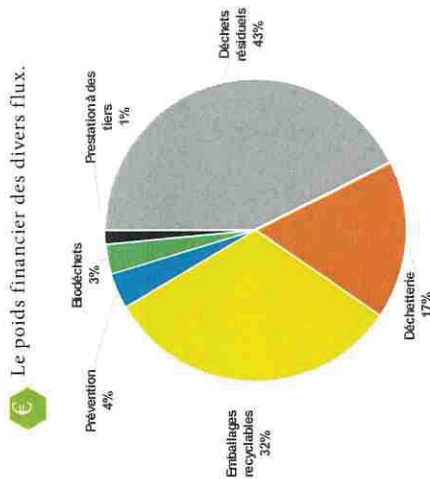
11 kg par habitant et par an jetés en moyenne sur le territoire du SMICTOM (données 2024)



Le prêt de vaisselle en plein essor

Depuis plus de 15 ans le SMICTOM offre la possibilité aux associations du territoire de se faire prêter des gobelets pour éviter l'utilisation de verre jetables. Depuis 2 ans, la vaisselle a rejoint le panel de l'offre de prêt. Une vaisselle dépareillée et récupérée en déchetterie ou via des dons. En 2024, ce service a connu un franc succès avec plus de 75 000 gobelets et tasses prêtées, 13 000 assiettes et 20 000 couverts ! Autant de produits jetables évités. C'est bien pour l'environnement et c'est bon pour les budgets des associations.

Le poids financier des divers flux.



Depuis près de 20 ans, le syndicat tient une comptabilité analytique qui nous permet d'avoir un suivi très précis des dépenses par service. Aussi, l'analyse de ces données permet de comparer les coûts des divers flux gérés par le syndicat. La lecture du graphique ci-contre montre clairement que ce sont les déchets résiduels (les OMR) qui pèsent le plus sur notre budget (investissement et fonctionnement cumulés). A eux seuls, ils représentent 43 % de nos dépenses ! Cette année on constate une baisse du "poids financier" des déchets et une hausse des emballages dont le tri coûte de plus en plus cher.

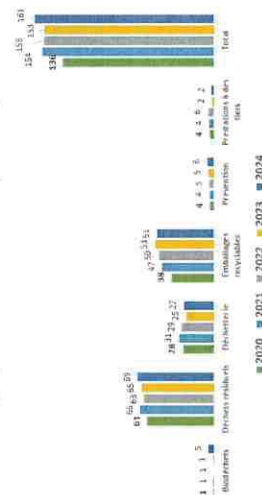
[illegible]

TAXES FONCIÈRES

~~TCAP~~



*Taxe Générale sur les Activités Polluantes



Coûts complets des divers flux en €/habitant/an

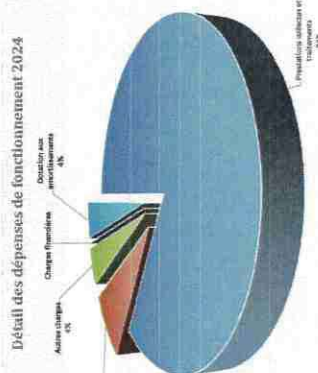
64% c'est en moyenne la part des services financés par les usagers. Les autres recourent au financement de services tiers.

155
 euros, c'est le coût
 moyen par habitant
 payé en Occident
 pour la gestion des
 déchets.

580 000 euros c'est le montant de TICAP* reverse par le SMICTOM à l'Etat pour les flux entrants en 2024.

14

Détail des dépenses de fonctionnement 2024



13